



DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX DANS LE CIMETIÈRE

La déclaration doit être présentée en mairie **2 jours** avant le début des travaux.
Ce délai est réduit à 24 heures pour les interventions indispensables aux inhumations.

DEMANDEUR

NOM Prénom
Adresse
Tél.
Agissant en qualité de : concessionnaire ayant-droit (*apporter la preuve du lien de parenté*)
Entreprise chargée d'exécuter les travaux :
NOM et adresse :
Tél.

IDENTIFICATION DE LA CONCESSION

Concession Cavurne Case de columbarium
Secteur : N°

NATURE DES TRAVAUX

- Construction ou modification d'un caveau, d'un encadrement ou d'un monument (*joindre impérativement un plan précisant le cas échéant la profondeur, les dimensions, les hauteurs et les matériaux*)
- Ouverture d'un caveau ou creusement d'une fosse. Spécifiez la profondeur :
- Dépose de monument
- Plantations. Spécifiez la hauteur :; l'espèce :
- Scellement d'objets funéraires. Spécifiez les dimensions :
- Autre :

DURÉE DES TRAVAUX

Date et heure de début des travaux :
Date et heure de fin des travaux :

Je, soussigné(nom et prénom du demandeur), certifie exacts les renseignements donnés ci-dessus, et m'engage à respecter les règles édictées dans le Règlement intérieur des cimetières de la Ville.

Fait à, le Signature

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Partie réservée à l'administration

- Il est accusé réception de la déclaration, sans réserves
- Il est accusé réception de la déclaration, avec réserves :
.....
.....
- Il est fait opposition à la déclaration, pour le motif suivant :
.....
.....

Signature